

Le mois de Rabî' al-Awwal

<"xml encoding="UTF-8?>

Le mois de Rabî' al-Awwal

La veille (nuit) du premier jour du mois : C'est en cette nuit de l'an 13 de l'hégire que le Prophète (P) émigra de la Mecque vers Médine en se cachant dans la grotte Thowr et en laissant l'Imam Ali dormir dans son lit pour faire diversion aux polythéistes de Quraïch qui projetaient son assassinat. Par ce geste de sacrifice, l'Imam Ali a montré sa préséance sur toute l'humanité et Allah a révélé le verset coranique suivant à son égard : « Et il y a parmi les gens celui qui se sacrifie pour la recherche de l'agrément d'Allah. Et Allah est Compatissant envers Ses serviteurs. » (Sourate al-Baqarah : 2/207)

Le 1^e jour du mois : Selon les Ulémas il est très recommandé de faire le jeûne en ce jour pour remercier Allah du bienfait qu'IL nous a accordé en sauvant le Prophète (P) et l'Imam Ali. De même il est recommandé de faire la visite pieuse (Ziyârah) sur place ou de loin.(Voir les modalités de la ziyârah du Prophète (P) et de l'Imam Ali (p) dans « Mafâtîh al-Jinân » (Anthologie des Clés des Paradis)

Le 8^e jour du mois : En ce jour de l'an 260 de l'hégire l'Imam al-Hassan al-'Askarî décéda après avoir désigné son fils l'Imam al-Mahdi ('aj) comme Imam de l'humanité. Aussi convient-il de faire la visite pieuse de ces deux Imams (p).

Le 9^e jour du mois : C'est un jour grandiose et c'est la fête d'al-Baqr dont l'explication est longue et mentionnée ailleurs. Quiconque fait des dons en ce jour, ses péchés seront effacés. On dit qu'il est très recommandé d'y nourrir les frères croyants et de leur faire plaisir. De même il est recommandé d'y dépenser avec largesse sur la famille, de porter de beaux vêtements, de remercier Allah pour Ses bienfaits et d'accomplir des actes d'adoration.

Il est dit aussi que c'est le jour très noble, jour de la disparition des angoisses et des tristesses.

Ce qui rend ce jour anniversaire encore plus noble et plus sacré, c'est le fait que, le 8 de ce mois étant le jour anniversaire du décès de l'Imam al-Hassan al-'Askarî (p), le 9 est considéré comme le premier jour de l'ère de l'Imamat d'al-Mahdi ('aj), l'Imam du Temps.

Le 12e jour du mois : C'est le jour anniversaire de la naissance béni du Prophète (P), selon l'avais d'al-Kulaini et d'al-Mas'ûdî. Il est donc recommandé d'y accomplir 2 raka'ah de prière dans la première desquelles on récite, après la sourate al-Hamd, trois fois la sourate « al-Kâfirûn » (sourate No 109) et dans la seconde la sourate al-Ikhlâç (No 112) trois fois.

De même c'en ce jour que le Prophète (P) entra à Médine au terme de son voyage d'émigration de la Mecque.

Le veille (la nuit) du 17e jour du mois : C'est la veille (au soir) du jour anniversaire de la naissance du Prophète (P) selon l'avis le plus répondu des Chiites imâmites. C'est une nuit très bénie, et selon al-Sayyid, c'est en cette nuit, un an avant son E'migartion qu'avait eu lieu son Ascension.

Le jour du 17e du mois : C'est donc le jour anniversaire le plus retenu du noble Prophète. Sa naissance eut lieu dans sa maison, à la sainte Mecque, à l'aube d'un vendredi de l'An de l'E'léphant, à l'époque du Roi persan, Anouchirwân le Juste.

De même, en ce noble jour de l'an 83 de l'hégire naquit l'Imam Ja'far al-Sâdiq (p), ce qui redouble la noblesse et le mérite de cet anniversaire.

De là ce jour anniversaire est très sacré et appelle l'accomplissement de certains actes de piété tels :

1- Le ghusl (ablution totale)

2- Le jeûne : il est dit que le jeûne de ce jour commande la récompense spirituelle du jeûne d'un an. En outre ce jour fait partie des quatre jours de l'année où il est particulièrement recommandé d'accomplir le jeûne.

3-Accomplir la ziyârah du Prophète, sur place (près du tombeau du noble Prophète) ou de loin (là où on se trouve)

4- Accomplir la ziyârah de l'Imam Ali (p) tel que l'a accomplie l'Imam al-Sâdiq (p)[1].

5- Accomplir lorsque le jour se lève deux rak'ah de prière dont chacune consiste à réciter, après la sourate al-Hamd, dix fois la sourate al-Qadr (sourate No 97) et dix fois la sourate al-Ikhlâç (sourate No 112).

6- Les Musulmans doivent fêter ce jour, le sacrifier, l'honorer, y faire des aumônes, faire plaisir aux croyants et rendre visite aux saints.

Le Mois de Rabî' al-Thânî

Le 10e du mois : Selon al-Chiekh al-Mufîd, l'Imam al-Hassan al-'Askarî naquit en ce jour de l'an 232 de l'hégire, et que de ce fait il est recommandé de jeûner en ce jour d'anniversaire sacré, pour remercier Allah de ce grand bienfait.

Le Mois de Jumâdî al-Awwal

Le 13e, le 14e et le 15e du mois : Il est recommandé de faire la ziyârah de Fâtimah al-Zhrâ' et de tenir des cérémonies de deuil en ces trois jours, car on sait qu'elle est censée être décédée plus ou moins 75 jours après le décès de son noble père, le Prophète (P), décédé lui le 28 du mois de Câfar selon l'opinion la plus répandue, et par conséquent le jour anniversaire de sa mort devrait se situer entre ces trois jours. D'autre part à la mi-mois (le 15 de ce mois) de l'an 36, l'Imam Ali (p) a conquis la ville de Bssorah, et l'Imam Zayn al-'Abidine est né. Il est donc très recommandé d'accomplir la ziyârah de ces deux Imams (p) en ce jour sacré.

Le Mois de Jumâdî al-Akhir

Il y a d'abord une prière spécifique pour ce mois qu'on peut accomplir n'importe quel jour. Elle consiste en deux prières consécutives de deux rak'ah chacune. Dans la première rak'ah de la première prière on récite sourate al-Hamd une fois, Ayat al-Kursî (sourate @ versets 255-257) une fois et sourate al-Qadr (No 97) 25 fois; et dans la seconde rak'ah on récite sourate al-Hamd, une fois, sourate al-Takâthur une fois et la sourate al-Ikhlâç (No 112) 25 fois. Dans la première rak'ah de la seconde prière on récite sourate al-Hamd une fois, sourate al-Kâfirûn (109) une fois et sourate al-Falaq (113) 25 fois; et dans la seconde : sourate al-Hamd une fois, sourate al-Nâqr (110) une fois et sourate al-Nâs (114) 25 fois. Et après avoir terminé la : prière on récite 70 fois

سُبْحَانَ اللَّهِ وَالْحَمْدُ لِلَّهِ وَلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَاللَّهُ أَكْبَرُ

Subhân-Allâh wa-l-hamdu lillâh wa lâ ilâha illâllâhu wallâhu akbar

Gloir à Allah, louanges à Allah, il n'y a de Dieu qu'Allah, et Allah est le Plus-Grand

: Et 70 fois

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَآلِ مُحَمَّدٍ

Allâhumma çalli 'alâ Mohammadin wa âle Mohammadin

O" mon Dieu! Prie sur Mohammad et la progéniture de Mohammad

: Et 3 fois

اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ

Allâhumma-gh-fir li-l-mu'minâ wa-l-mu'minât

O" mon Dieu! Pardonne aux croyants et aux croyantes!

: Puis on se prosterne et on dit trois fois

يَا حَيُّ يَا قَيُّومٌ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ يَا رَحْمَانُ يَا رَحِيمُ يَا أَرْحَمَ الرَّاحِمِينَ

Yâ hayyu yâ qayyûmu yâ thâ-l-jalâli wa-l-ikrâmi yâ rahmânu yâ rahimu yâ arham-ar-râhimîna !

ô Vivant! ô Sustentateur! O" Maître de la Magesté et de la Générosité! O" Tout-Miséricordieux!
ô Très-Miséricordieux! ô le Plus Miséricordieux de tous ceux qui font miséricorde!

Enfin on demande à Allah d'exaucer nos vœux, et Allah protégera le priant, ainsi que ses biens, ses enfants et sa famille, sa religion et son existence jusqu'au même jour de l'année suivante. Et s'il venait à mourir entre temps, il sera mort en martyr (aura la même récompense spirituelle

d'un martyr).

Le 3e jour du mois : En ce jour de l'an 11 de l'hégire décéda Fâtimah al-Zahrâ'. Par conséquent il est de notre devoir de tenir des cérémonies de deuil, de maudire ses assassins et les usurpateurs de ses droits et de faire sa ziyârah de la façon suivante :

1- On accomplit deux rak'ah de la ziyârah, dont chacune consiste à réciter après la sourate al-Hamd, la sourate al-Ikhlâç (No 12) soixante fois, et si cela est difficile, on peut lire après la sourate al-Hamd, une fois la sourate al-Ikhlâç dans la première rak'ah, et la sourate al-Kâfirûn : (No 109) une fois dans la seconde rak'ah. Et tout de suite après la prière, on dit

السَّلَامُ عَلَيْكِ يَا سَيِّدَةَ نِسَاءِ الْعَالَمِينَ

Assalâmu 'alayki yâ sayyidati nisâ'-al-'âlamîn-a

!Que la paix soit sur toi ô Maîtresse des femmes des mondes

السَّلَامُ عَلَيْكِ يَا وَالِدَةَ الْحُجَّاجِ عَلَى النَّاسِ أَجْمَعِينَ.

Assalâmu 'alaki yâ wâlidat-al-Hujâji 'alâ-n-nâsi ajma'în-a

!Que la paix soit avec toi ô mère des Preuves (d'Allah) auprès des tous les gens

السَّلَامُ عَلَيْكِ أَيُّهَا الْمَظْلُومَةُ الْمَمْنُوعَةُ حَقَّهَا

Assalâmu 'alayki ayyatuhâ-l-madh-lûmat-ul-mamnû'atu haqqahâ

!Que la paix soit sur toi ô victime d'injustice, privée de son droit

. ثم يقول:

: Puis on dit

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى أَمَتِكَ وَابْنَتِكَ نَبِيِّكَ وَزَوْجِهِ وَصِّنْ نَبِيِّكَ

Allâhumma çalli 'alâ amatika wa-bnati nabiyyika wa zawjati waçiyyi nabiyyika,

O" mon Dieu! Prie sur Ton escalve, la fille de Ton Prophète et l'épouse du successeur désigné
,de Ton Prophète

صَلَاةً تُزَلِّفُهَا فَوْقَ زُلْفِي عَبَادِكَ الْمُكَرَّمِينَ مِنْ أَهْلِ السَّمَاوَاتِ وَأَهْلِ الْأَرْضَيْنَ.

C,alâtan tuzlifuhâ fawqa zulfâ 'ibâdika-l-mukarramîna min ahl-isamâwâti wa ahl-il-aradhîna

Une prière par laquelle Tu la places au-dessus de la haute position de tes serviteurs honorés
parmi les habitants des ciels et des terres!

Le 20e jour du mois : La noble Fâtimah al-Zahrâ' (p) naquit en ce jour 5 ou deux ans après
l'hégire (l'Emigration). Aussi convient-il qu'on y accomplisse les actes de piété suivants :

1-Le jeûne 2- Des actes de bienfaisance et des aumônes pour les croyants 3- La Ziyârah
spéciale de la noble Fatimah al-Zahrâ' indiquée dans le chapitre des Ziyârah[2].

[1] Voir le mode d'accomplissement de cette ziyârah dans le chapitre Ziyârah.

[2]